

Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture du système de suivi des autocars de transport périurbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'aide de l'Internet mobile :
Autorisation de signature du marché

Rapporteur : M. Le Président

Dans le cadre du marché d'affrètement, les autocaristes privés vont mettre en œuvre l'Internet mobile (WAP/GPRS) sur les circuits dont ils ont la charge. Ce système doit permettre aux personnels chargés du suivi de l'exploitation de mieux contrôler la réalisation du service.

Si l'équipement des véhicules est constitué de « simples » téléphones mobiles compatibles Internet mobile, il est indispensable d'adapter les logiciels et le matériel en service au PC régulation de la Ctb afin de permettre la restitution de données et assurer ainsi le contrôle de l'exploitation.

Le marché a pour objet la conception, le développement et l'acquisition de logiciels nécessaires au suivi, depuis le PC régulation de la CTB, des autocars de transport périurbain à l'aide d'Internet mobile.

Par délibération du 10 octobre 2003, le conseil communautaire a décidé le lancement d'un marché pour la fourniture du système de suivi des autocars de transport périurbain de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à l'aide de l'Internet mobile.

Modalités de dévolution : Marché unique. Dévolution du marché à une entreprise unique ou à un groupement solidaire d'entreprises.

Durée :

2 ans.

Compte tenu du montant estimé de cette prestation (200 000 € inscrits au BA Transports 2003), la consultation a été réalisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 40-III, 58, 59 et 60 du Code des marchés publics.

Le 31 octobre 2003, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au Moniteur des TP.

La date de réception des offres était fixée au lundi 12 janvier 2004 à 16 heures.

La commission d'appel d'offres d'ouverture des plis s'est réunie le 20 janvier 2004 à 9h30.

► ANALYSE DES CANDIDATURES

Quatre plis ont été reçus dans les délais. Les quatre ont présenté un dossier de candidature à jour des pièces fiscales et sociales.

Les sociétés admises pour l'ouverture de leur offre sont les suivantes:

Intégral Média, Pérez Informatique, Silicomp et Webtiss Technologies

► ANALYSE DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Critères techniques (logiciels, matériels, communications, caractéristiques des fournitures constitutives et non constitutives),

- Engagement au niveau de la garantie,

- Prix.

L'offre de la société PEREZ Informatique a été déclarée non-conforme.

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

Sur la base d'une analyse comparative détaillée des offres, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 février 2004, a attribué le marché à la société WEBTISS Technologies qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Après avoir pris connaissance de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres du 11 février 2004, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **autorise Monsieur le Président à signer le marché avec la société WEBTISS Technologies pour un montant de 208 104 € TTC.**

Pour extrait conforme,

Le Président